



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# RAPPORT D'INFORMATION

## SUR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA RADIOPROTECTION

# 2024

CIRES | CENTRE INDUSTRIEL DE REGROUPEMENT D'ENTREPOSAGE ET DE STOCKAGE



# Préambule

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) publie chaque année des rapports d'activité de ses centres de stockage de la Manche et de l'Aube en raison de l'appartenance de ces deux sites à la catégorie réglementaire dite des « installations nucléaires de base ». Conformément au code de l'environnement, ces rapports présentent un bilan de la situation de ces installations au regard de la sûreté et de la sécurité, de la radioprotection et des impacts potentiels sur l'environnement.

Dans un souci de cohérence et de transparence, l'Andra édite également un rapport annuel pour **LE CENTRE INDUSTRIEL DE REGROUPEMENT, D'ENTREPOSAGE ET DE STOCKAGE (Cires)** qui, en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, n'est pas soumis à cette obligation réglementaire de parution.

© Andra • DDP/DICOM/25-0031 • Juin 2025 • ISSN 2274-4517

Conception-réalisation : [www.kazoar.fr](http://www.kazoar.fr)

Crédits photos : Andra, Lauriane Becet, Adrien Daste, Nicolas Dohr, Sophie Dubois, Vincent Duterme, Thierry Pochot.



Impression : Imprimerie Moderne • Impression certifiée Imprim'vert avec des encres végétales sur un papier issu de forêts durablement gérées – 600 exemplaires.

Gratuit • Ne peut être vendu.

# L'Andra



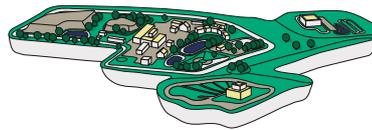
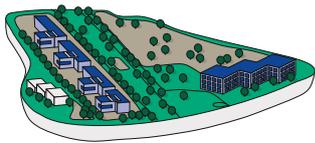
Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[andra.fr](http://andra.fr)

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères en charge de l'Énergie, l'Environnement et la Recherche.

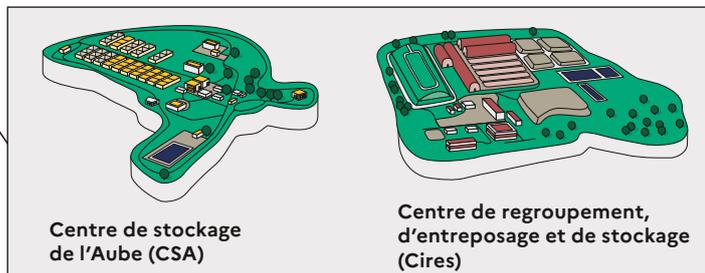
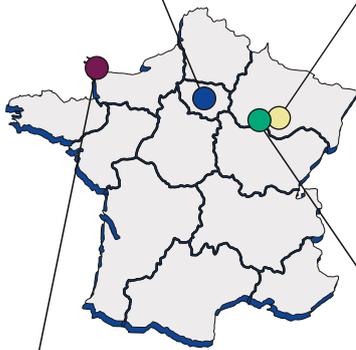
Elle employait 750 salariés au 31 décembre 2024, répartis sur plusieurs sites.

## Implantations de L'Andra

**Le siège social**  
à Châtenay-Malabry (92).

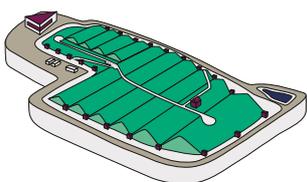


**Le Centre de Meuse/Haute-Marne (CMHM)** comprenant le Laboratoire de recherche souterrain et l'Écothèque situés sur la commune de Bure (55) et l'Espace technologique sur la commune de Saudron (52).



Centre de stockage de l'Aube (CSA)

Centre de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires)



**Le Centre de stockage de la Manche (CSM)** situé sur la commune de Digulleville (50).

**Les deux centres industriels de L'Andra dans l'Aube (10) :** le **Centre de stockage de l'Aube (CSA)** situé sur les communes de Soulaines-Dhuys, Ville-aux-Bois et Épothémont et le **Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires)** sur les communes de Morvilliers et La Chaise.

# Sommaire

## 1

### PRÉSENTATION | P. 3

1. Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) | P. 4
2. Les équipements du Cires | P. 5
3. Le bilan d'exploitation 2024 du Cires | P. 6
4. Les faits marquants en 2024 | P. 8

## 2

### DISPOSITIONS | P. 11

1. La sûreté nucléaire | P. 12
2. La radioprotection | P. 16
3. La sécurité du personnel | P. 18

## 3

### SURVEILLANCE | P. 19

- La surveillance de l'environnement | P. 20

## 4

### DIALOGUE ET INFORMATION | P. 29

- Les actions en matière de transparence | P. 30

## 5

### CONCLUSION | P. 35

1. Le Cires à la loupe | P. 36
2. Glossaire | P. 37

# 1

## PRÉSENTATION

1. Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) | P. 4
2. Les équipements du Cires | P. 5
3. Le bilan d'exploitation 2024 du Cires | P. 6
4. Les faits marquants en 2024 | P. 8

# 1. Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires)

**Implanté sur les communes de Morvilliers et de La Chaise, dans le département de l'Aube, le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) est dédié, depuis 2003, au stockage des déchets radioactifs de très faible activité (TFA).**

Il dispose également d'installations dédiées au regroupement et au tri-traitement de déchets radioactifs issus d'activités non électronucléaires et à l'entreposage de déchets radioactifs ne disposant pas encore de solution de stockage pérenne.

Le Cires est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), exploitée par l'Andra et d'une superficie totale de 52,5 hectares, dont 25 réservés au stockage des déchets. **Ce centre est autorisé à stocker 950 000 m<sup>3</sup>\* de déchets TFA.** À fin 2024, 51,1 % de cette capacité totale de stockage autorisée étaient atteints.

Les déchets TFA sont essentiellement constitués de gravats, de terres, de ferrailles... très faiblement contaminés. Ils sont issus du démantèlement ou de l'exploitation d'installations nucléaires ou d'industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs. Les déchets TFA peuvent aussi provenir de l'assainissement et de la réhabilitation d'anciens sites pollués par la radioactivité.

**Les déchets sont stockés sur le Cires dans des alvéoles** de 176 mètres de long et 26 mètres de large, creusées à 8,5 mètres de profondeur dans une couche argileuse.

**Les déchets radioactifs regroupés, triés et traités** au Cires sont **issus de la collecte** qu'assure l'Andra, **auprès d'environ 1000 producteurs non électronucléaires** répartis sur l'ensemble du territoire national (hôpitaux, laboratoires pharmaceutiques ou autres filières industrielles...). Ces déchets sont de nature très variée: gants, plastiques, solvants, blouses, paratonnerres, objets radioactifs détenus par des particuliers (objets luminescents, fontaines

au radium...). Ces déchets sont principalement de très faible activité ou de faible ou moyenne activité à vie courte pour lesquels les filières de stockage existent. Une petite quantité de ces déchets sont de faible ou moyenne activité à vie longue et ne disposent pas encore de solutions de stockage. Ils font l'objet d'un entreposage au Cires.

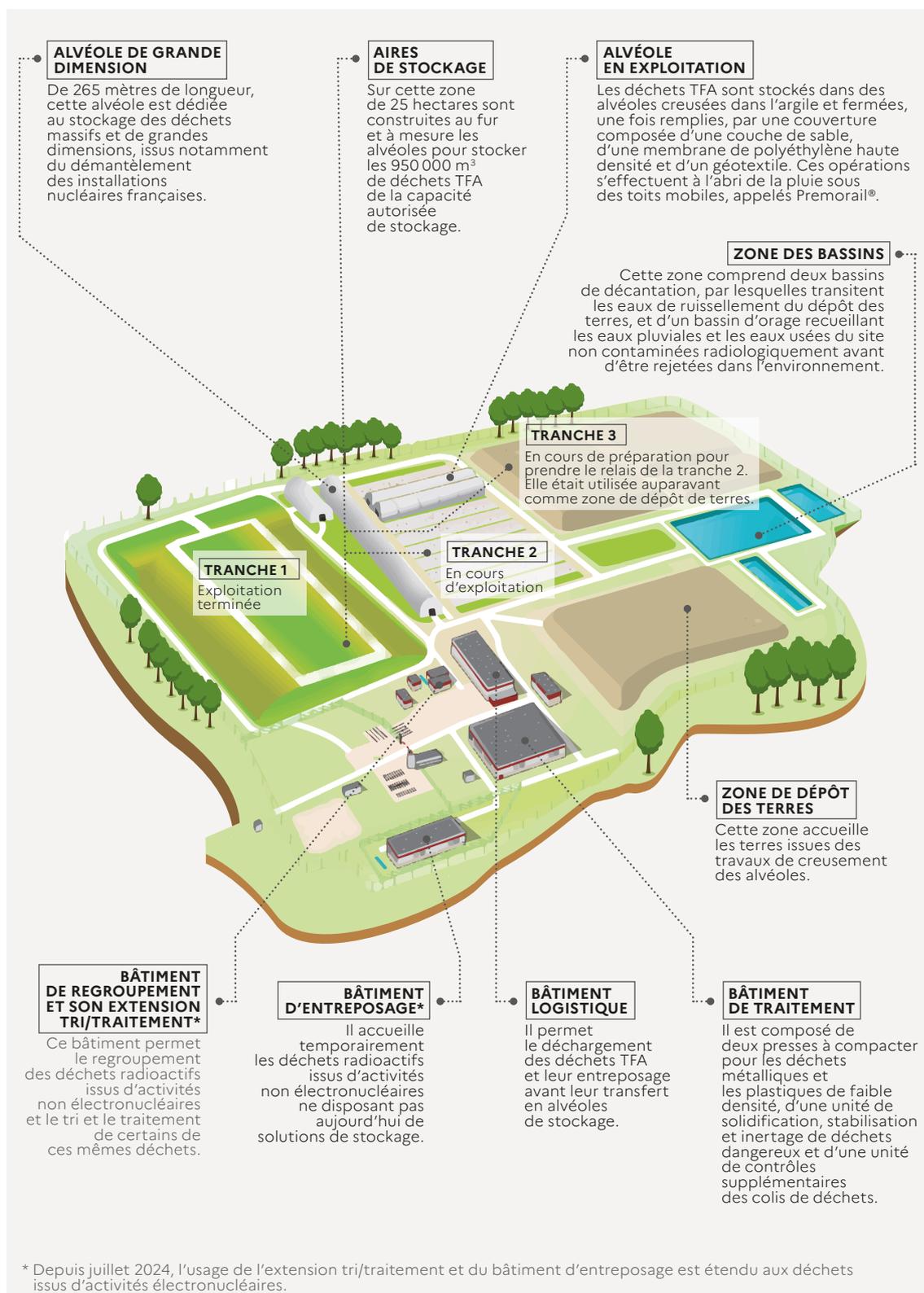
Pour réaliser ces activités, **une quarantaine de personnes travaillent sur le Cires**; plusieurs agents Andra basés au siège social ou sur le Centre de stockage de l'Aube participent également à son fonctionnement.



Vue sur la zone de stockage du Cires

\* La capacité totale de stockage du Cires était initialement de 650 000 m<sup>3</sup>. Elle est passée à 950 000 m<sup>3</sup> à la suite de l'obtention, en juillet 2024, de l'autorisation environnementale d'augmentation de la capacité de stockage autorisée du centre.

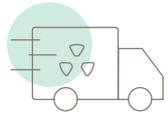
## 2. Les équipements du Cires



## 3. Le bilan d'exploitation 2024 du Cires

### Les livraisons de déchets TFA

#### CHIFFRES CLÉS



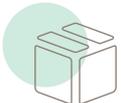
**1306**

VÉHICULES  
en provenance  
des sites  
de production



**16 062**

COLIS DE  
DÉCHETS TFA  
livrés en 2024



**13 147**

COLIS DE  
DÉCHETS TFA  
stockés en 2024

Les déchets TFA sont acheminés jusqu'au Cires, sous la responsabilité des producteurs, depuis les sites de production, **soit directement par route dans des camions, soit par voie ferroviaire**. Dans ce deuxième cas, à leur arrivée au terminal ferroviaire (TF), les colis de déchets sont transbordés sur des camions pour être livrés au Cires. En 2024, les expéditions de déchets TFA au Cires ont nécessité **1306 véhicules en provenance des sites de production** et **16 camions** entre le TF et le Cires, soit au total **1322 véhicules**.

**16062 colis de déchets TFA, représentant 19073 m<sup>3</sup>, ont été réceptionnés au Cires en 2024.** Ils provenaient principalement d'installations d'Orano (39 %

du volume total livré), d'EDF (environ 35 %) et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (environ 20 %). Les 6 % restants étaient des déchets TFA issus de producteurs non électronucléaires.

Depuis 2003, **564 668** colis de déchets TFA ont été pris en charge par le Cires, soit **538 893 m<sup>3</sup>**.

### Le stockage des déchets TFA

Les colis de déchets destinés à être stockés directement en alvéole sont majoritairement entreposés dans le bâtiment logistique à l'intérieur de leur conteneur de transport. Ils sont ensuite chargés sur des remorques assurant la navette entre ce bâtiment et l'alvéole de stockage en exploitation. Certains déchets sont compactés, solidifiés ou stabilisés dans le bâtiment de traitement avant d'être stockés.

Les déchets de grandes dimensions sont dirigés directement dans l'alvéole qui leur est dédiée sans passer par le bâtiment logistique.

**En 2024, 13147 colis de déchets TFA ont été stockés, représentant un volume de 16620 m<sup>3</sup>.**

Depuis 2003, **559 487** colis de déchets TFA ont été stockés, soit 485 696 m<sup>3</sup>, ce qui représente 51,1 % de la capacité totale de stockage autorisée.



Les déchets de grandes dimensions (ici des bouteilles échangeur) sont stockés dans une alvéole dédiée

## Le **compactage** des déchets TFA

Le Cires dispose de deux presses permettant de réduire le volume des déchets compactables :

- **une presse à paquets**, d'une capacité de 300 tonnes, adaptée au compactage des déchets métalliques tels que les ferrailles légères ;
- **une presse à balles**, d'une capacité de 120 tonnes, dédiée aux déchets de faible densité (plastiques, calorifuges, etc.).

En 2024 :

- **986 m<sup>3</sup> de ferrailles légères** ont été compactés par la presse à paquets. Un taux de réduction de 4,7 a été obtenu ;
- **3 417 m<sup>3</sup> de déchets plastiques** ont été compactés par la presse à balles. Le taux de réduction était de 2,9.



Big bags de déchets plastiques avant compactage

## La **gestion des déchets radioactifs** issus d'activités non électronucléaires

L'Andra assure la collecte des déchets radioactifs chez les producteurs non électronucléaires (hôpitaux, laboratoires pharmaceutiques ou autres filières industrielles...) et leur acheminement au Cires.

En 2024, **1627 colis de déchets radioactifs ont été collectés**. Cela représente un volume de 130 m<sup>3</sup>.

Ils sont ensuite répartis dans différents locaux du **bâtiment de regroupement** en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques.

Certains colis sont ensuite transférés vers **l'installation tri/traitement** attenante pour faire l'objet de différentes opérations : broyage, séparation des matières solides et liquides, contrôle par scanner...

À fin 2024, **956 m<sup>3</sup> de colis de déchets radioactifs** sont entreposés au Cires, **représentant 15,9 %** de la capacité volumique d'entreposage autorisée.

Une faible partie des déchets issus d'activités non électronucléaires sont à vie longue et ne disposent pas aujourd'hui de solutions de stockage. Il s'agit par exemple de paratonnerres radioactifs, d'objets au radium à usage médical utilisés dans l'entre-deux-guerres (aiguilles, tubes, compresses au radium, etc.), d'objets radioactifs détenus par des particuliers, certains déchets (terres, gravats, etc.) provenant d'anciens sites pollués par la radioactivité. Ces déchets à vie longue sont accueillis dans **le bâtiment d'entreposage** du Cires.

## 4. Les faits marquants en 2024

### Autorisation du projet Acaci

L'Andra a obtenu le vendredi 12 juillet 2024 l'arrêté préfectoral pour l'augmentation de la capacité de stockage autorisée du Cires.

« Acaci » pour Augmentation de la Capacité du Cires consiste à augmenter la capacité autorisée de stockage des déchets TFA sur le Cires, en la passant de 650000 m<sup>3</sup> à 950000 m<sup>3</sup> sans faire évoluer l'emprise de la zone de stockage existante.

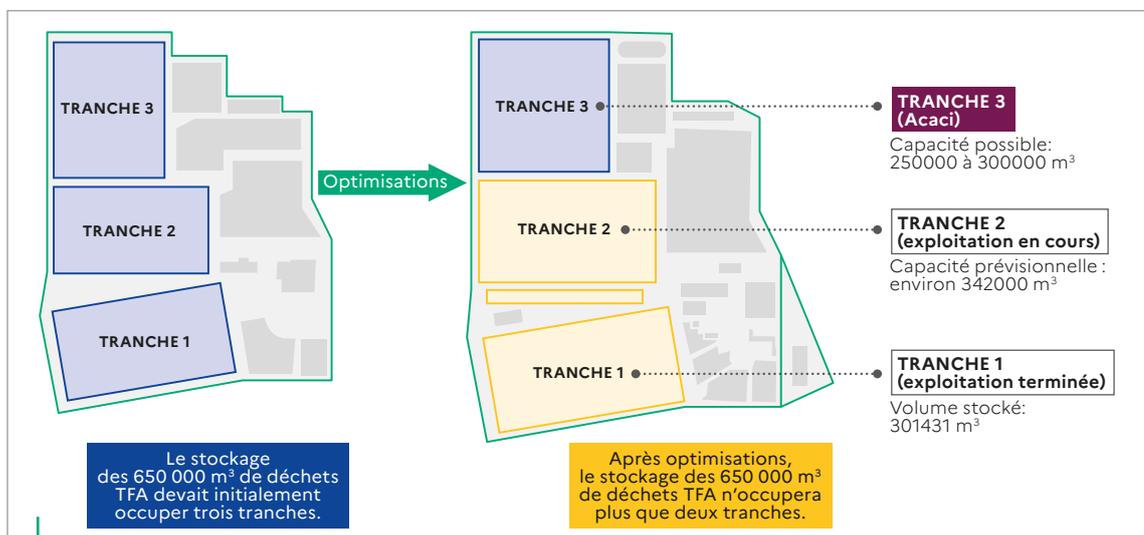
Ceci est rendu possible grâce aux différentes optimisations réalisées sur les alvéoles de stockage depuis la mise en service du centre en 2003: fusion de deux alvéoles pour n'en faire qu'une seule, approfondissement des alvéoles, raidissement des pentes, élévations de la partie supérieure du stockage.

Concrètement ces optimisations successives ont permis d'économiser environ un tiers de la surface initialement prévue pour accueillir la capacité de stockage autorisée à la création du centre, libérant ainsi une zone, appelée tranche 3, pour prendre en charge 300000 m<sup>3</sup> de colis de déchets supplémentaires.

Les optimisations successives sur les alvéoles ont permis de libérer une zone de stockage.

L'autorisation préfectorale fait suite à une instruction par les services de l'État du dossier déposé par l'Andra en 2023, incluant l'avis de l'Autorité environnementale, émis également en 2023, et une enquête publique, en mars-avril 2024, conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur.

L'obtention de cette autorisation et la mise en œuvre d'Acaci répondent à une prescription du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Ils permettent ainsi de disposer d'une solution de gestion à long terme des déchets TFA pour une quinzaine d'années supplémentaires.



Les optimisations successives sur les alvéoles ont permis de libérer une zone de stockage

## Le démarrage des **travaux d'Acaci**

Jusqu'à présent, la tranche 3 était utilisée comme zone de dépôt de terres excavées au moment du creusement d'alvéoles de stockage. L'Andra ne disposant pas de la place nécessaire pour transposer ces terres ailleurs sur le site, l'autorisation environnementale obtenue pour Acaci intègre l'utilisation d'une zone boisée jouxtant le Cires pour le dépôt provisoire des terres.

Les premiers travaux réalisés en septembre-octobre 2024, dans le cadre d'Acaci, ont ainsi consisté dans **le démontage des arbres à gîtes** de la zone boisée où sera donc positionnée la nouvelle zone temporaire de dépôt des terres, puis **le défrichage de cette zone**.



Défrichage de la future zone de dépôt des terres (avant/après)



Tranchées rebouchées après réalisation du diagnostic archéologique

Tout au long de ces travaux, un écologue de l'ONF (Office national des forêts) s'est assuré du respect des mesures de réduction et le cas échéant de la sauvegarde des amphibiens.

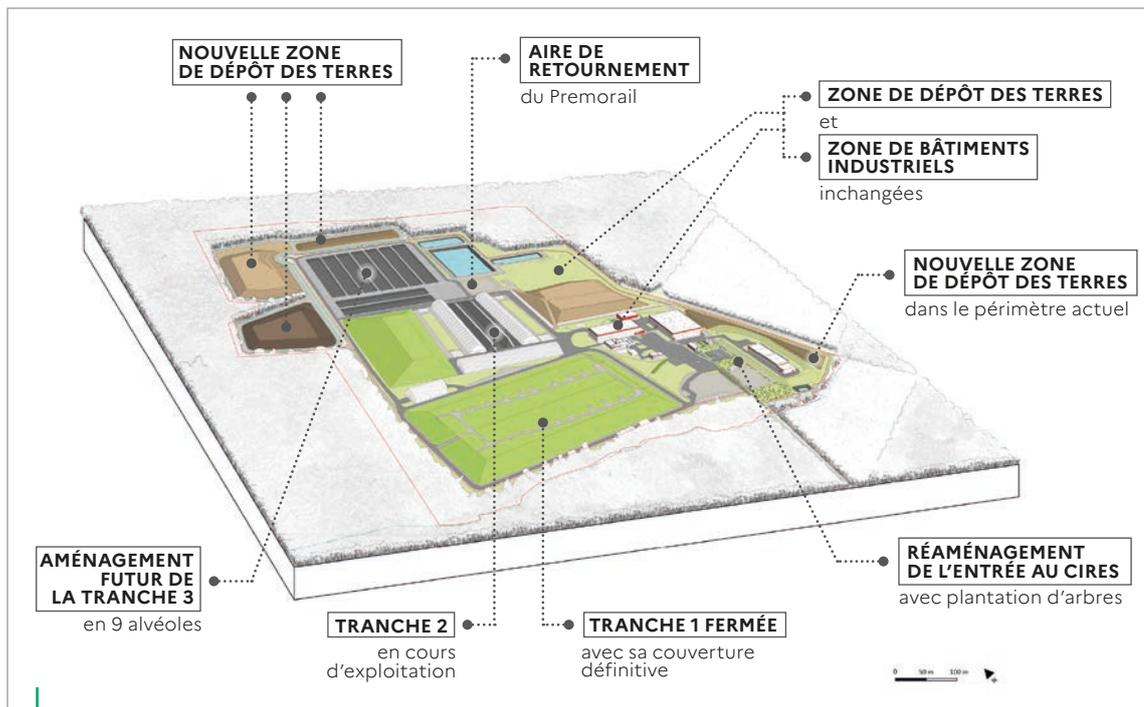
**Un diagnostic archéologique a ensuite été effectué, concluant à un résultat négatif.**

Par ailleurs, afin d'offrir un autre lieu de vie aux animaux et de compenser la perte des arbres, l'Andra a mené, fin 2024, des travaux liés aux **mesures de compensation**: reconstitution d'une zone humide à Crespy-le-Neuf, creusement d'amorces de cavités dans des arbres pour les chauves-souris, création d'une mare et travaux de reboisement.

La prochaine phase de travaux sur cette zone a été consacrée aux **opérations de dessouchage** (arrachage puis broyage des souches) menées en avril 2025. Cette période a été fixée au regard de contraintes écologiques, notamment le rythme de vie de la faune.

Les travaux de **préparation de la nouvelle plateforme** de dépôt des terres et le déplacement des stocks de terres pour libérer l'emprise de la tranche 3 ont démarré en mai 2025.

L'aménagement de la tranche 3 sera ensuite effectué pour une mise à disposition à l'horizon 2028.



Représentation du Cires après finalisation des travaux Acaci

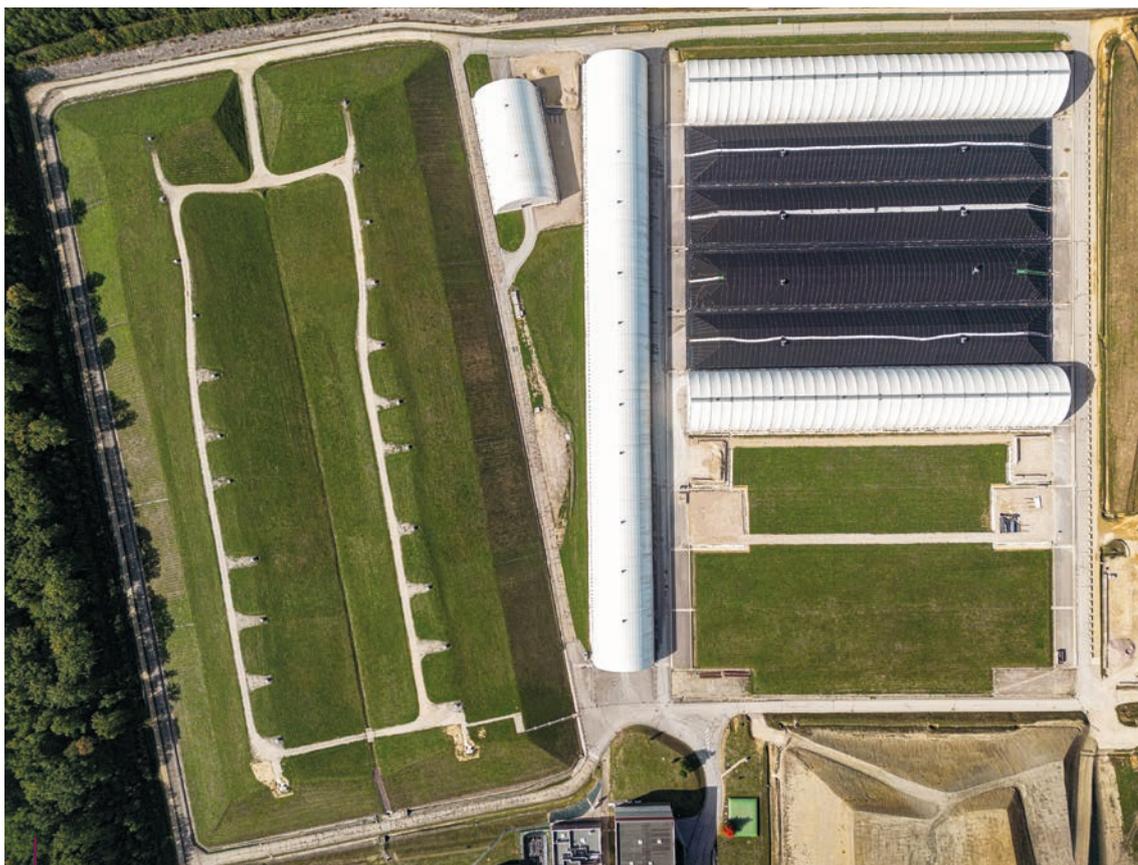
# 2

## DISPOSITIONS

1. La sûreté nucléaire | P. 12
2. La radioprotection | P. 16
3. La sécurité du personnel | P. 18

# 1. La sûreté nucléaire

La sûreté du Cires repose sur un ensemble de dispositions matérielles et organisationnelles ayant pour objectif la protection de l'Homme et de l'environnement contre les effets d'une éventuelle dispersion de radionucléides et de toxiques chimiques contenus dans les colis de déchets radioactifs.



Vue aérienne des deux tranches de stockage; à gauche, la tranche 1 avec la couverture définitive

## La **sûreté du stockage** des déchets radioactifs de très faible activité (TFA)

Les déchets TFA sont stockés en surface dans des alvéoles de 176 mètres de longueur et 26 mètres de largeur environ, creusées à 8,50 mètres de profondeur dans l'argile. La mise en place des colis de déchets s'effectue



Les colis de déchets sont stockés à l'abri des intempéries

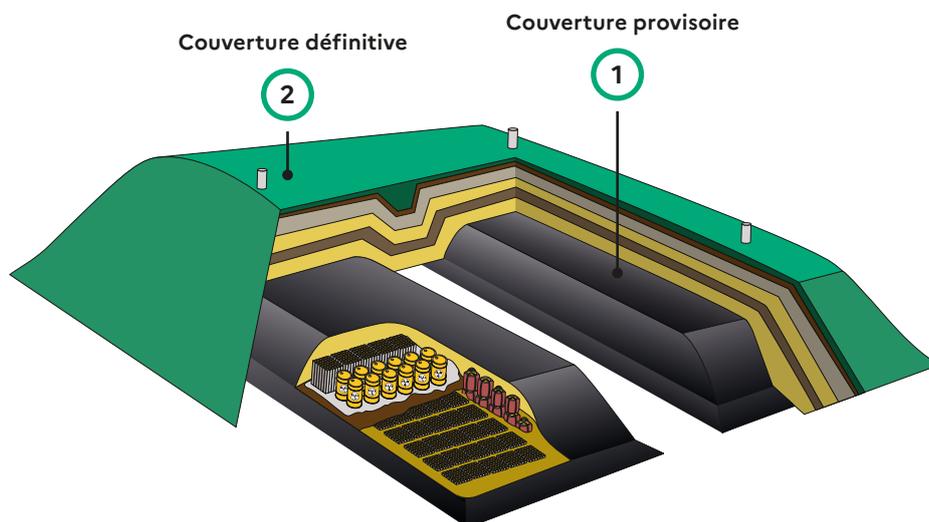
à l'abri des intempéries sous une structure métallique bâchée, appelée Premorail®. Les espaces vides entre les colis de déchets ou entre les déchets eux-mêmes sont comblés par un matériau de remplissage sableux.

Une fois remplies de colis de déchets, ces alvéoles sont fermées par une couverture provisoire, composée d'une couche de sable, d'une géomembrane en polyéthylène haute densité garantissant l'imperméabilité du stockage et d'un géotextile de protection résistant aux rayonnements ultraviolets.

Le Premorail® est alors déplacé pour préparer une nouvelle alvéole. Lorsque plusieurs alvéoles côte à côte sont sous couverture provisoire, l'Andra procède à la mise en place d'une couverture définitive composée de différents matériaux.

Afin de garantir la protection à long terme de l'Homme et de l'environnement, le confinement des déchets est ainsi assuré par plusieurs barrières complémentaires :

- **une géomembrane en polyéthylène haute densité** placée en fond et sur les bords de l'alvéole avant son exploitation. Une membrane identique, recouvrant par la suite le massif de déchets, est thermosoudée à la première, après remplissage de l'alvéole ;
- **une enveloppe de matériaux naturels argileux** garantissant une très faible perméabilité. La partie supérieure de cette enveloppe constitue la couverture définitive composée d'une succession de matériaux séparés entre eux par des membranes en géocomposites. Chaque couche de matériaux joue un rôle précis dans l'étanchéité de l'alvéole ou le drainage des eaux pluviales ;
- **le milieu géologique** constitué de l'argile de l'Aptien de très faible perméabilité, sous les alvéoles.



## La **sûreté du regroupement, tri, traitement et de l'entreposage** des déchets radioactifs issus d'activités non électronucléaires\*

Les risques liés aux activités de regroupement, de tri, de traitement et d'entreposage de déchets radioactifs issus d'activités non électronucléaires ont été identifiés, quantifiés et ont été pris en compte dans la construction même des bâtiments.

### 1. Le bâtiment de regroupement

D'environ 550 m<sup>2</sup>, il est compartimenté en plusieurs locaux répondant aux exigences des différentes typologies de déchets : les locaux dédiés aux solvants et aux liquides scintillants sont par exemple équipés d'un système d'extinction automatique à mousse en cas d'incendie, la chambre froide est quant à elle maintenue à une température d'environ - 20 °C, etc.

### 2. Le bâtiment tri-traitement

C'est une extension du bâtiment de regroupement, d'environ 440 m<sup>2</sup>. Cette installation est divisée en plusieurs locaux répondant aux exigences des différentes typologies de déchets et des opérations qui y sont menées. Elle est équipée d'un système de ventilation nucléaire destiné à capter les missions de poussières au plus près des procédés de traitement.

### 3. Le bâtiment d'entreposage

D'une surface de 2000 m<sup>2</sup>, il est divisé en trois espaces adaptés aux catégories de déchets entreposés, selon le débit de dose au contact des colis. Il est constitué de murs en bardages métalliques ou en béton dont l'épaisseur peut aller jusqu'à 40 cm. Il est, de plus, entouré d'une enceinte de terre d'une dizaine de mètres de hauteur destinée à fournir une protection supplémentaire contre l'irradiation.

## Les **relations avec les autorités**

Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage est une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), dont le fonctionnement est régi par l'arrêté préfectoral n° 2016020-0003 du 20 janvier 2016 et par l'arrêté préfectoral complémentaire n° PCICP2024194-0004 du 12 juillet 2024\*\*. La Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) veille au respect des règles d'exploitation et de surveillance fixées par ces arrêtés en procédant à des inspections et/ou à des contrôles inopinés sur les déchets.

Trois contrôles ont été effectués au Cires en 2024 (les 9 octobre, 19 novembre et 18 décembre) par une société mandatée par la Dreal. Ces contrôles portaient sur les déchets, présents dans les bâtiments industriels, destinés au stockage, à l'entreposage et au regroupement sur le centre. La contamination surfacique en alpha, bêta et gamma des emballages ainsi que le débit de dose ont été mesurés. L'état extérieur des colis a également été observé.

**Ces trois contrôles inopinés n'ont donné lieu à aucun constat de non-conformité.**

\* Depuis juillet 2024, l'usage de l'extension tri/traitement et du bâtiment d'entreposage est étendu aux déchets issus d'activités électronucléaires.

\*\* L'arrêté préfectoral de 2016, autorisant l'Andra à réaliser sur le Cires des activités de tri et de traitement de déchets issus de filières non électronucléaires en plus du stockage de déchets TFA, a abrogé l'arrêté initial de 2003 et les suivants. L'arrêté complémentaire de 2024, autorisant l'augmentation de la capacité de stockage du Cires, abroge les arrêtés préfectoraux complémentaires antérieurs.

## ÉVÉNEMENTS TRANSPORT/RADIOPROTECTION

Au cours de l'année 2024, aucun événement en lien avec la radioprotection, nécessitant une déclaration aux autorités, n'est à relever sur le Cires.

**Cet événement n'a pas eu de conséquence pour l'Homme ni l'environnement.**

Un seul événement significatif impliquant le transport de matières dangereuses a fait l'objet d'une télédéclaration à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, pour dépassement de limite réglementaire. Une contamination surfacique sur la partie bouchon/évent/poignée d'un colis a en effet été observée lors d'un contrôle à la réception de ce colis au Cires.

## Les **contrôles effectués par l'Andra** sur les déchets reçus au Cires

L'Andra effectue également des contrôles sur les déchets devant être livrés ou déjà réceptionnés au Cires afin de vérifier leur conformité avec les prescriptions des arrêtés préfectoraux :

- **des contrôles informatiques d'admissibilité des colis.**  
Première étape que l'Andra réalise pour la totalité des colis de déchets devant être livrés au Cires. Elle permet de vérifier les déclarations des producteurs concernant les caractéristiques des déchets ;
- **des contrôles à réception des colis de déchets sur le Cires**  
(vérification administrative des livraisons, contrôles radiologiques sur les véhicules, les colis de déchets et les conteneurs de transport, contrôles visuels du chargement et des colis) ;
- **des contrôles effectués par échantillonnage dans le local de contrôle colis du Cires.** Ils peuvent être non destructifs (pesées, mesures de débit de doses...) ou destructifs (inventaire des déchets dans les colis et prélèvement de déchets pour analyse) ;
- **des contrôles de l'Andra chez les producteurs de déchets.**  
Ces inspections permettent notamment de vérifier le respect par les producteurs des dispositions qualité.



Contrôle d'un colis de déchets TFA au Cires

## 2. La radioprotection

La radioprotection est l'ensemble des règles, des procédures et des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou à réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants produits sur les personnes et l'environnement directement ou indirectement.

### Les trois principes fondamentaux

#### LA JUSTIFICATION

L'utilisation des rayonnements ionisants est justifiée lorsque le bénéfice qu'elle peut apporter est supérieur aux inconvénients de cette utilisation.

#### LA LIMITATION

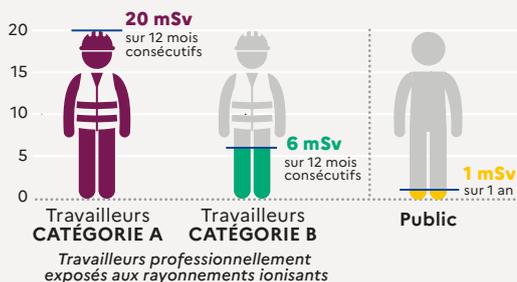
Les expositions individuelles ne doivent pas dépasser les limites des doses efficaces.

#### L'OPTIMISATION

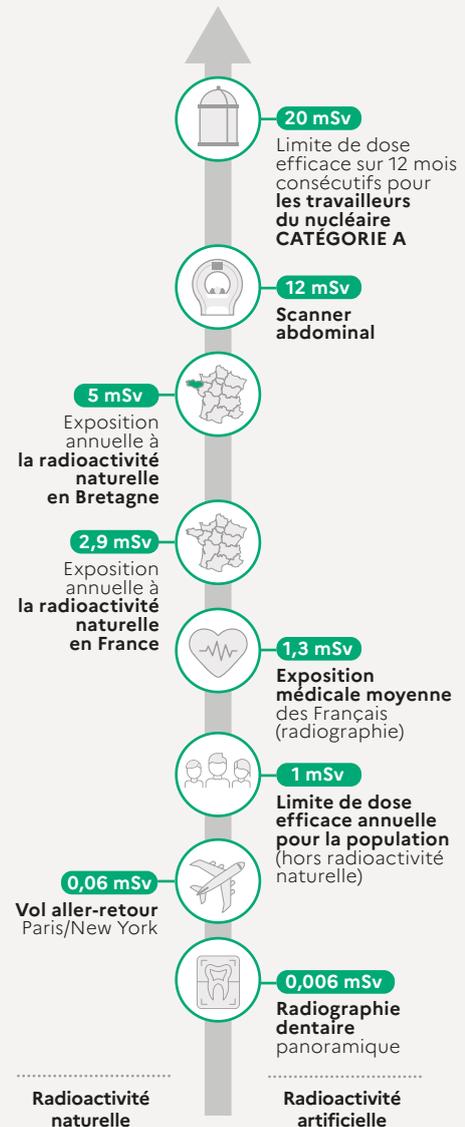
Les expositions individuelles et collectives doivent être maintenues à un niveau aussi bas que raisonnablement possible et en dessous des limites des doses efficaces, et ce compte tenu de l'état des techniques et des facteurs économiques et sociétaux. Il s'agit du principe « ALARA » (*As Low As Reasonably Achievable*, « Aussi bas que raisonnablement possible » en français).

#### LIMITE DES DOSES EFFICACES RÉGLEMENTAIRES PAR CATÉGORIE DE PERSONNES

(hors radioactivité naturelle et médecine)



#### EXEMPLES D'EXPOSITIONS À LA RADIOACTIVITÉ



Source : ASN (Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection)

## La dosimétrie du personnel

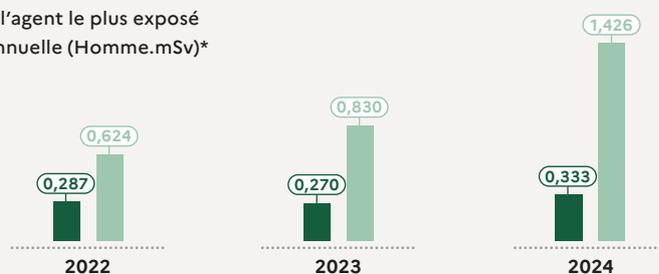
La dose efficace engagée pour l'agent le plus exposé au Cires en 2024 s'élève à 0,333 mSv (millisievert) sur l'année.

Les faibles doses reçues sont principalement liées aux activités de regroupement, de tri-traitement et d'entreposage des déchets issus de filières non électronucléaires, qui nécessitent la manipulation des colis de déchets dont le niveau d'activité est parfois plus important que celui des déchets TFA.

La différence entre la dose collective de 2023 et 2024 s'explique par un changement de technologie des bornes d'activation des dosimètres électroniques qui maintenant arrondit à un microsievert toutes les doses reçues comprises entre 0,5 et 0,9 microsievert.

### BILAN COMPARATIF DE LA DOSIMÉTRIE OPÉRATIONNELLE ENTRE 2022 ET 2024 (en mSv)

- Dose annuelle de l'agent le plus exposé
- Dose collective annuelle (Homme.mSv)\*



\* La dose collective annuelle est la somme des doses individuelles reçues par les agents intervenant sur les installations du Cires sur une année.



Le dosimètre opérationnel mesure en temps réel l'exposition externe

## 3. La sécurité du personnel

**La sécurité du personnel est une priorité pour l'Andra. La maîtrise de celle-ci est organisée autour d'un système de management santé, sécurité et sûreté qui regroupe un certain nombre de dispositions organisationnelles, techniques et humaines.**

Des formations aux risques spécifiques du Cires sont très régulièrement organisées. Elles sont obligatoires pour intervenir sur le site et sont renouvelées périodiquement.

En 2024, le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage compte 1 accident du travail avec arrêt.

Afin de sensibiliser le personnel sur les situations potentiellement à risques, l'Andra rappelle régulièrement les bons usages des différents équipements et la nécessité de rester vigilant à son poste de travail.

### L'exercice de **sécurité réglementaire**

**Le dernier exercice de sécurité réglementaire a été réalisé en 2023, il n'y en a donc pas eu en 2024.**

L'Andra doit procéder au moins une fois tous les deux ans à un exercice de sécurité réglementaire au Cires dont le principal objectif est de tester la coordination des secours internes avec les secours externes. En fonction des scénarios retenus, d'autres objectifs particuliers peuvent également être évalués.

### L'organisation **qualité**

L'objectif du système de management intégré de l'Andra (SMI) est de garantir la performance de l'Agence en matière de qualité, de sûreté, de santé-sécurité au travail et d'environnement, le tout dans une dynamique d'amélioration continue. Cette démarche se conforme à plusieurs référentiels usuels : ISO 9001 sur la qualité, ISO 14001 sur l'environnement, ISO 17025 pour le laboratoire d'analyses et ISO 45001 sur la santé et la sécurité au travail. Dans ce cadre, le SMI de l'Andra est éprouvé régulièrement par des audits.

**En 2024, à l'issue d'un audit de suivi, les auditeurs de l'organisme Apave ont émis un avis favorable pour le maintien de la triple certification ISO 9001/ISO 14001/ISO 45001 pour l'Agence.**

Ces certifications font l'objet d'un audit de renouvellement tous les trois ans et d'un audit de suivi chaque année, réalisés par un organisme de certification indépendant et accrédité.

# 3

## SURVEILLANCE

La surveillance de l'environnement | P. 20

---



# La surveillance de l'environnement

Pour vérifier que l'impact du Cires reste le plus faible possible, un suivi très précis du centre et de son environnement est réalisé régulièrement. Les différents points de surveillance sont définis par l'arrêté préfectoral et son arrêté complémentaire régissant les activités du site.



Site internet du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM)

En 2024, la surveillance de l'environnement et des rejets du Cires a conduit à la réalisation de plus de **1060 prélèvements** dans l'environnement pour plus de **6600 analyses** radiologiques et physico-chimiques.

Les résultats réglementaires des mesures de radioactivité dans l'environnement du Cires sont disponibles sur le site internet du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM).

## CHIFFRES CLÉS



**1060**  
PRÉLÈVEMENTS  
dans  
l'environnement



**6600**  
ANALYSES  
radiologiques et  
physico-chimiques



Échantillon d'eau prélevé pour analyses

## LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT DU CIRES

### SURVEILLANCE DES RUISSEAUX

**PRÉLÈVEMENTS**  
Analyses radiologiques et physico-chimiques des eaux.



### SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

**PIÉZOMÈTRES**  
Mesure de la hauteur de la nappe et analyses radiologiques et physico-chimiques.

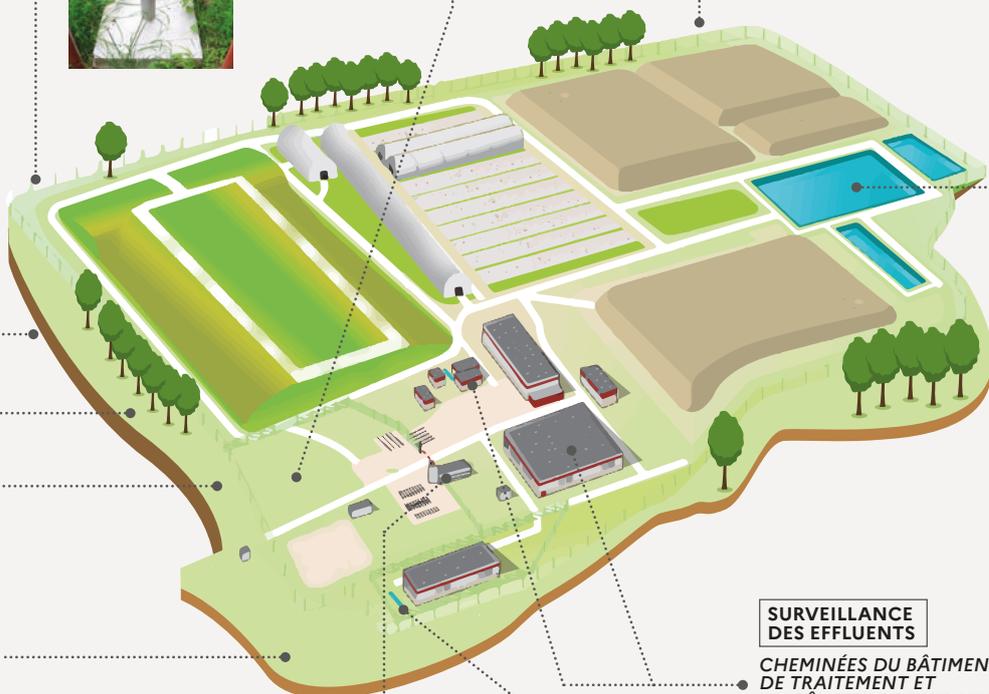


### SURVEILLANCE DU RADON



### SURVEILLANCE DU RAYONNEMENT AMBIANT

**DOSIMÈTRES**  
Mesure du rayonnement ambiant à la clôture du centre.



### SURVEILLANCE DES ÉCOSYSTÈMES

**ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES**  
Suivi de la chaîne alimentaire (champignons, salades).



**ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES**  
Aire de prélèvements de feuilles de chênes pour analyses radiologiques.



**ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES**  
Suivi hydrobiologique. Prélèvements pour analyses des végétaux aquatiques.



### SURVEILLANCE DES EFFLUENTS

**CHEMINÉES DU BÂTIMENT DE TRAITEMENT ET DU BÂTIMENT TRI/TRAITEMENT**  
Mesure des rejets gazeux.



### SURVEILLANCE ATMOSPHÉRIQUE

**STATION ATMOSPHÉRIQUE**  
Mesure de la radioactivité dans l'air (gaz et poussières).



**BASSIN D'ORAGE/ BASSIN DE RÉGULATION**  
Analyses radiologiques et physico-chimiques des eaux. Mesures des rejets liquides.



# Les principaux résultats de mesures radiologiques de la surveillance de l'environnement en 2024

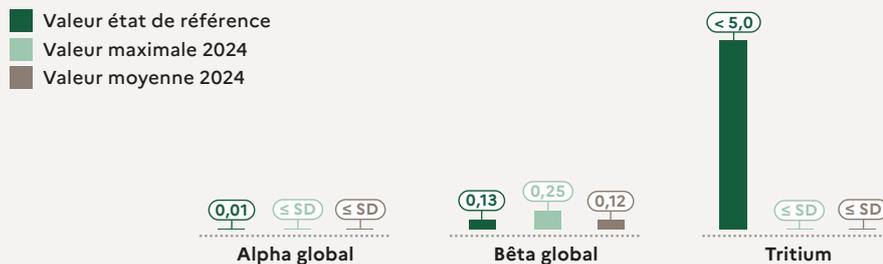
Les tableaux et graphiques suivants présentent les valeurs moyennes\* des principaux résultats de la surveillance radiologique et les valeurs maximales observées en 2024. Pour comparaison, les valeurs mesurées lors de l'état de référence, réalisé avant la mise en exploitation du site ou avant la mise en service des nouvelles activités, sont rappelées. Ces valeurs de référence correspondent, pour chaque point de surveillance radiologique de l'environnement, à une mesure ponctuelle obtenue.

## L'EAU DES RUISSEAUX

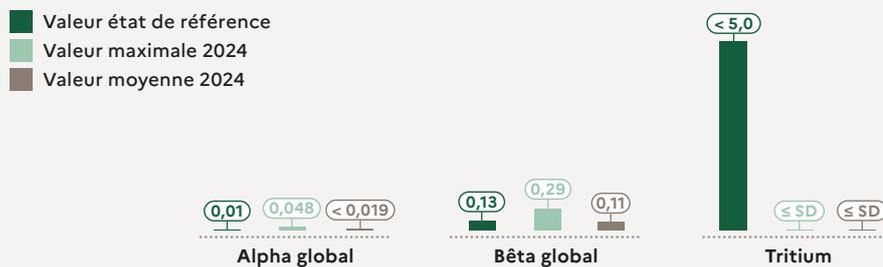
La comparaison des valeurs obtenues en amont et en aval du centre ne montre pas d'influence significative du Cires sur les eaux de ruisseaux.

Les niveaux d'activité des eaux des ruisseaux en amont comme en aval du Cires sont tous inférieurs ou proches des seuils de décision en tritium, alpha global et bêta global hors potassium, élément naturel.

### L'EAU DES RUISSEAUX EN AMONT DU CENTRE (en Bq/L - Becquerel par litre)



### L'EAU DES RUISSEAUX EN AVAL DU CENTRE (en Bq/L - Becquerel par litre)



Lorsque les valeurs maximales indiquent « ≤ SD », cela signifie qu'aucune valeur significative n'a été mesurée au cours de l'année.

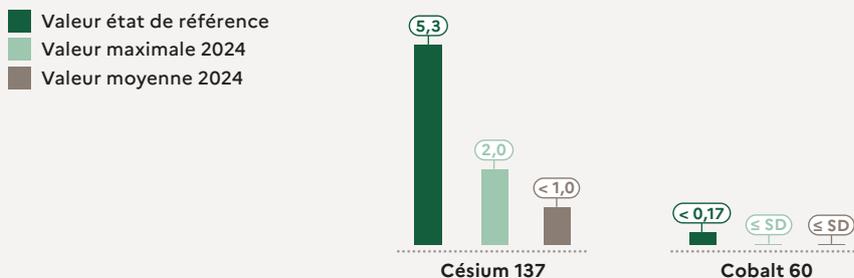
Le graphique n'est pas à l'échelle réelle. Les faibles valeurs ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.

\* Les valeurs moyennes sont calculées en prenant en compte les résultats de mesures radiologiques obtenus au cours de l'année pour l'élément de l'environnement concerné (eaux de ruisseau, sédiments, air, etc.). À noter que le symbole « < » est associé à la valeur moyenne dès lors qu'un résultat de mesure est inférieur au seuil de décision des appareils de mesure.

## LES SÉDIMENTS

Depuis le début de l'exploitation du Cires, les résultats des analyses en cobalt 60 sont inférieurs aux seuils de décision des appareils de mesure. Les traces de césium 137 détectées sont inférieures au résultat obtenu lors de l'état initial et sont liées, sans doute possible, à l'accident nucléaire de Tchernobyl.

### LES SÉDIMENTS EN AVAL DU CENTRE (en Bq/kg sec - Becquerel par kilogramme sec)



Lorsque les valeurs indiquent « ≤ SD », cela signifie qu'aucune valeur significative n'a été mesurée au cours de l'année. Le graphique n'est pas à l'échelle réelle. Les faibles valeurs ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.

## LES EAUX SOUTERRAINES INTERNES DU CENTRE

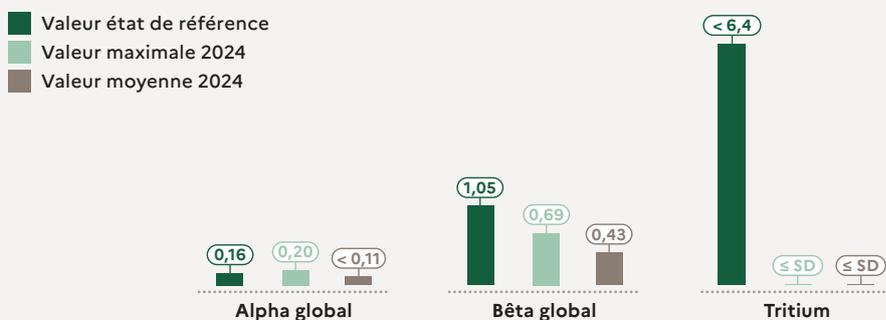
### LA NAPPE DU BARRÉMIEN

Les résultats obtenus sur les échantillons des nappes souterraines du Barrémien et de l'Aptien **ne montrent la présence d'aucun radionucléide artificiel ajouté par les activités du centre.**

Les alvéoles du Cires sont creusées dans les argiles de l'Aptien inférieur. Sous cette couche d'argile se situe la nappe des sables du Barrémien qui fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer de l'absence de radionucléides ajoutés par le stockage et de la marge entre le niveau de l'aquifère et le fond des alvéoles.

Des analyses complémentaires mettent en avant une radioactivité naturelle principalement liée à la présence de radionucléides appartenant aux chaînes naturelles de l'uranium 238 et 234.

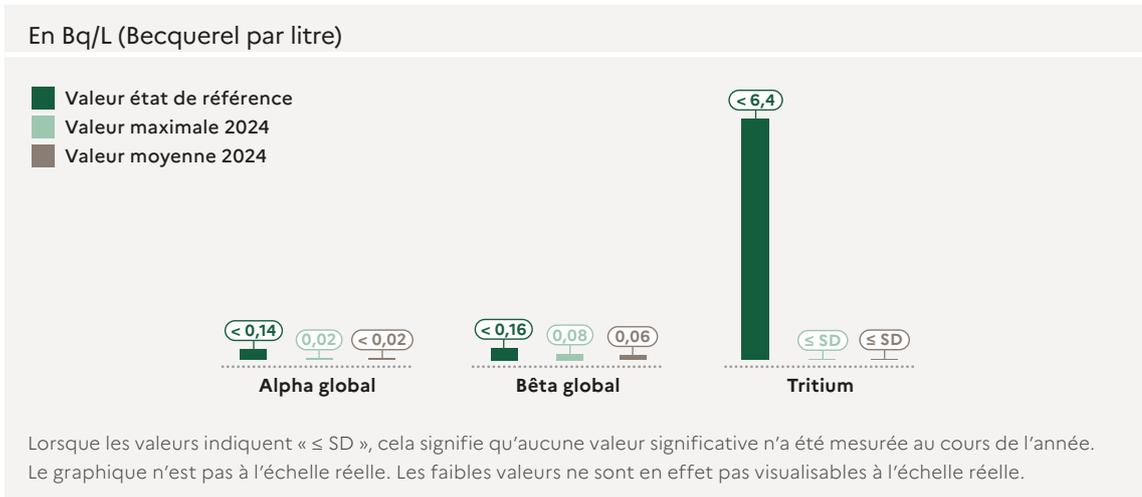
### En Bq/L (Becquerel par litre)



Lorsque les valeurs indiquent « ≤ SD », cela signifie qu'aucune valeur significative n'a été mesurée au cours de l'année. Le graphique n'est pas à l'échelle réelle. Les faibles valeurs ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.

## LA NAPPE DE L'APTIEN

L'aquifère des sables de l'Aptien, localisé au-dessus des argiles de l'Aptien, est situé latéralement par rapport au Cires et hors emprise du stockage, donc sans aucun lien possible avec les activités du site. Pour autant, une surveillance des eaux de cette nappe est effectuée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.



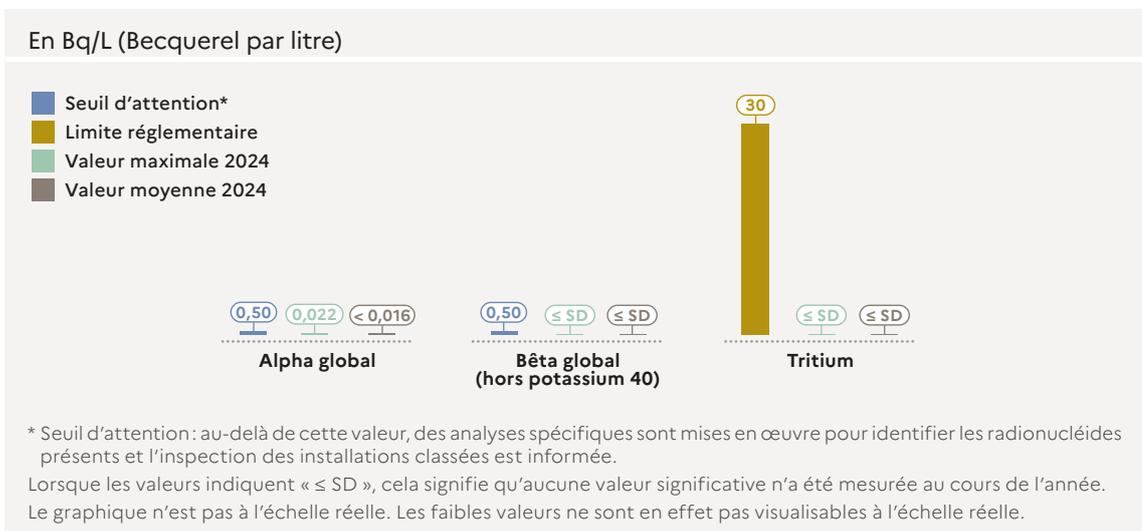
## L'EAU DES BASSINS DE REJETS

### LE BASSIN D'ORAGE

Les activités volumiques en tritium sont **toutes inférieures aux seuils de décision ainsi qu'à la limite prescrite par l'arrêté préfectoral.**

L'activité globale annuelle tritium fait également l'objet d'une limite prescrite par l'arrêté préfectoral de  $5.10^9$  Bq/an. De façon pénalisante, l'activité globale annuelle tritium sur l'année 2024 a été calculée à partir des volumes rejetés et des seuils de décision. Elle est ainsi égale pour 2024 à  $4,38.10^9$  Bq, soit 8,8 % de la limite autorisée.

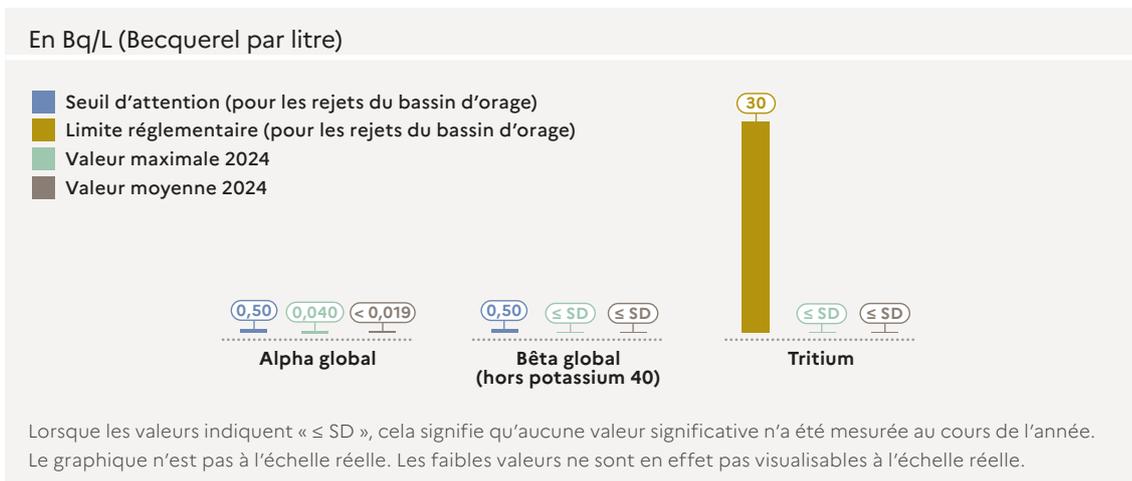
Tous les résultats en alpha global et bêta global hors potassium 40 sont inférieurs ou proches des seuils de décision des appareils du laboratoire d'analyses. Les activités volumiques sont donc toutes inférieures aux seuils d'attention définis par l'arrêté préfectoral.



## LE BASSIN DE RÉGULATION DU BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE

Cette surveillance ne fait l'objet d'aucune limite réglementaire dans l'arrêté préfectoral du Cires.

À titre de comparaison, les valeurs obtenues sont toutes inférieures aux valeurs limites et seuils d'attention prescrits par l'arrêté préfectoral pour les rejets du bassin d'orage.



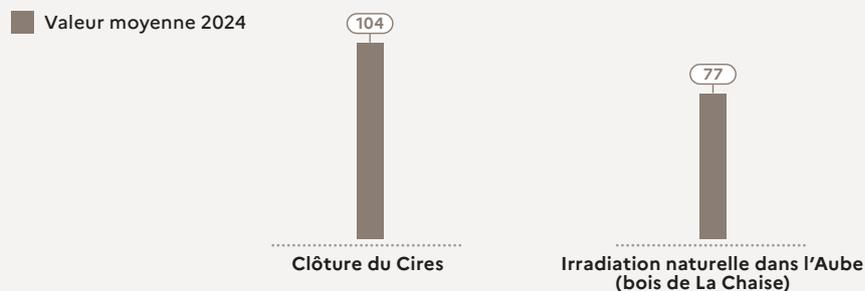
## LA SURVEILLANCE DU RAYONNEMENT AMBIANT EN CLÔTURE DU CENTRE

Comme depuis 2004, le rayonnement ambiant moyen annuel mesuré en périphérie du Cires est comparable au rayonnement naturel.

Ce rayonnement ambiant annuel conduirait un promeneur passant, tous les jours de l'année, 3 heures par jour à la limite de la clôture du Cires à recevoir un équivalent de dose annuel induit par les activités du centre (c'est-à-dire hors rayonnement naturel) de 0,030 mSv/an.

Cette valeur est bien inférieure à la limite d'exposition pour le public de 1 mSv/an préconisée par le code de la santé publique et à l'objectif de 0,25 mSv/an que s'est fixée l'Andra.

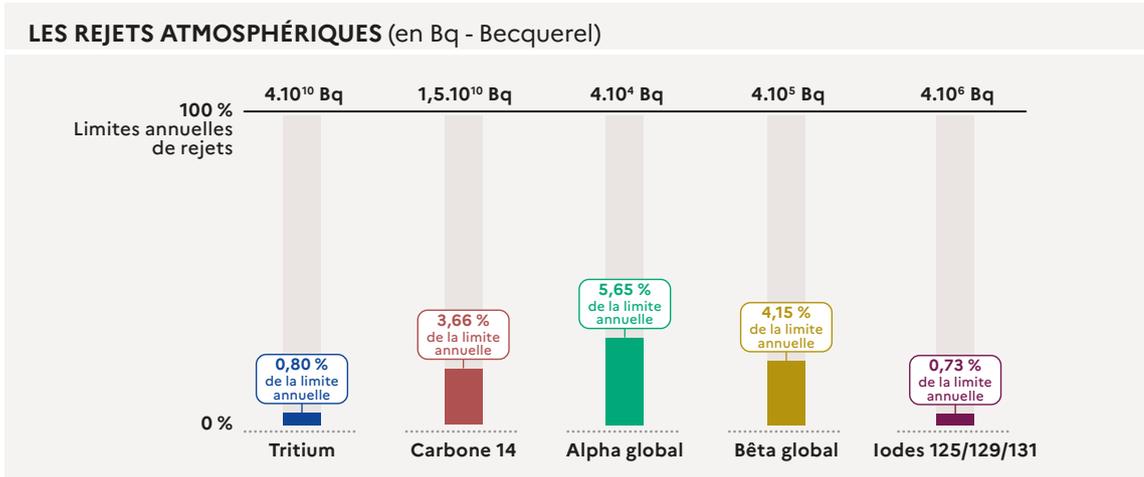
### RAYONNEMENT AMBIANT (en nSv/h - nanoSievert par heure)



## LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les activités rejetées sont **très inférieures aux limites globales annuelles autorisées.**

La surveillance des rejets atmosphériques concerne les activités du bâtiment de traitement mis en service en 2004 et celles du bâtiment de regroupement/tri/traitement en exploitation depuis 2017.

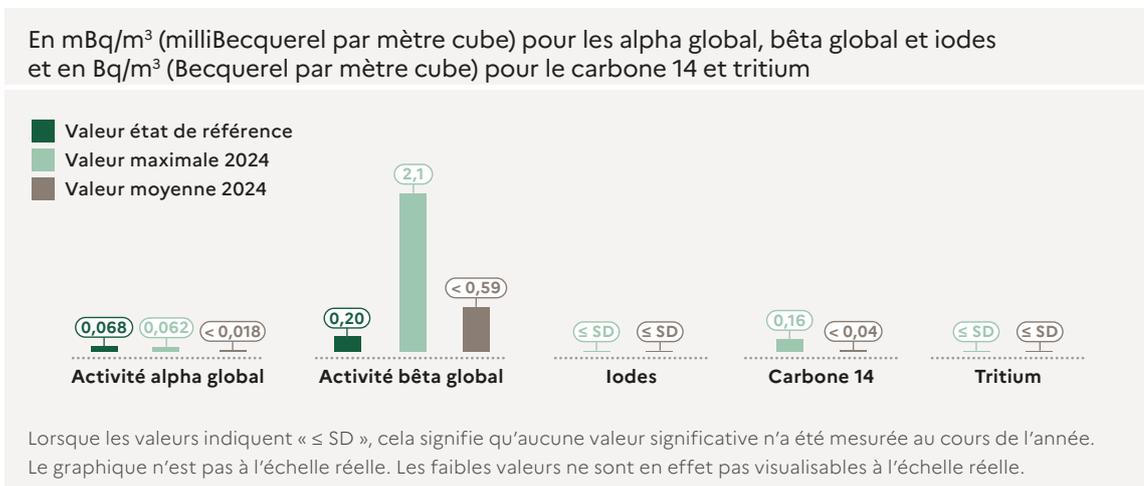


## L'AIR

Les activités alpha et bêta global fluctuent au cours de l'année au gré des conditions météorologiques. Les plus élevées sont détectées au cours de périodes peu pluvieuses et sont liées à la quantité de poussières atmosphériques plus importante en période sèche.

À noter que les valeurs de l'état de référence sont établies sur des périodes ponctuelles qui ne couvrent pas toutes les conditions météorologiques possibles.

Les activités volumiques en tritium et en carbone 14 et en iodes mesurées en 2024 sur l'air ambiant sont toutes inférieures aux seuils de décision, à l'exception d'une valeur de  $0,16 \pm 0,05$  Bq/m<sup>3</sup> en carbone 14 sur la période du 15 au 22 janvier 2024. Aucun rejet particulier aux émissaires des bâtiments industriels n'a été observé sur cette même période.



## La surveillance physico-chimique

Les eaux du bassin d'orage, du bassin de régulation (pour le bâtiment d'entreposage), des ruisseaux, les eaux souterraines et les sédiments font également l'objet d'un suivi physico-chimique.

De nombreux paramètres sont analysés :

- **la structure naturelle de l'eau** (pH, matière en suspension...);
- **les métaux lourds** (arsenic, mercure, zinc...);
- **les micropolluants** (hydrocarbures...).

### LES EAUX DU BASSIN D'ORAGE

En 2024, les limites réglementaires de tous les paramètres physico-chimiques analysés sur les eaux du bassin d'orage ont été respectées, à l'exception de la limite haute en pH dépassée sur la période de fin septembre/octobre 2024. Les rejets forcés ont été lancés, après information de la Dreal, afin de maintenir une réserve suffisante dans le bassin d'orage pour absorber une éventuelle pluie décennale.

### LES AUTRES EAUX ET SÉDIMENTS

Pour les autres échantillons analysés (eaux du bassin de régulation pour le bâtiment d'entreposage, eaux de ruisseaux, eaux souterraines et sédiments), les résultats obtenus en 2024 sont cohérents avec les résultats des années précédentes et ceux des états de référence, et les comparaisons amont/aval du Cires ne mettent pas en évidence d'impact significatif lié aux activités du centre.



Prélèvement de sédiments pour analyse

## Les faits marquants en 2024

**En 2024, un ponton et une passerelle ont été mis en place sur le bassin d'orage.**

Cet aménagement permet un accès facilité au plan d'eau et à la barque stationnée sur le ponton. Cet accès est notamment utilisé pour :

- des mesures et prélèvements d'eau depuis la passerelle ;
- des prélèvements et mesures d'eau et de sédiments à différents endroits du bassin depuis la barque ;
- des relevés géomètre à la barque sur l'ensemble du bassin pour évaluer le volume de sédiments présents.

**Le bassin d'orage a par ailleurs fait l'objet d'un curage** entre décembre 2024 et mi-janvier 2025 (saison hivernale en dehors de la reproduction des amphibiens). Les plantes aquatiques colonisant l'intégralité de la surface du bassin ont été retirées et environ 1600 m<sup>3</sup> de sédiments ont été extraits puis filtrés.



Le bassin d'orage du Cires est maintenant équipé d'un ponton et d'une passerelle



# 4

## DIALOGUE ET INFORMATION

Les actions en matière de transparence | P. 30

---

# Les actions en matière de transparence

L'Andra mène tout au long de l'année des actions de communication, d'information et de dialogue auprès des différents publics. Elle répond également à toutes les sollicitations provenant de la Commission de suivi de site du Cires, des élus, des associations, de la presse locale et de toute personne souhaitant des renseignements ou explications sur ses activités dans l'Aube. L'Andra veille à apporter une réponse aux nombreuses questions qu'elle reçoit par écrit (courriels, via le site web, courriers postaux).

## Les visites guidées

Outil-phare en termes d'information, de sensibilisation et d'échanges, les visites guidées des centres industriels de l'Andra dans l'Aube permettent d'expliquer la gestion des déchets radioactifs en France, dans une approche pédagogique adaptée. Elles sont également l'occasion d'échanges qui permettent de répondre aux préoccupations des visiteurs. La surveillance de l'environnement, les relations de l'Andra avec les territoires qui l'accueillent, l'impact socio-économique des activités des centres de l'Aube ou bien encore les projets en cours font l'objet des sujets régulièrement abordés.

Comme chaque année, **les scolaires et universitaires** représentent la « famille de visiteurs » des centres industriels de l'Andra dans l'Aube la plus nombreuse avec **1314 personnes accueillies sur les sites, soit près de 44 %** du nombre total de visiteurs. Cela s'explique par la présence de la gestion des déchets radioactifs, comme sujet sociétal, dans le programme de plusieurs cursus universitaires. L'intérêt pour cette problématique est par ailleurs de plus en plus marqué au niveau « lycée » avec une hausse depuis quelques années des sollicitations pour visiter les centres ou bénéficier de présentations des activités de l'Andra dans les établissements scolaires.

**3020 personnes ont découvert les installations du Centre de stockage de l'Aube (CSA) et/ou du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) en 2024.**



610 personnes ont participé à la journée portes ouvertes 2024

Les visiteurs de la catégorie **grand public (26 %)** arrivent en 2<sup>e</sup> position. Une grande majorité a été accueillie lors de la Journée portes ouvertes organisée en septembre au Cires. **Les professionnels de la filière nucléaire (22 % des visiteurs)** tiennent la 3<sup>e</sup> place.

**Des délégations étrangères (337 visiteurs)** ont également fait le déplacement pour découvrir les installations des centres. Elles venaient de Belgique, du Brésil, de Corée du Sud, d'Espagne, d'Estonie, de Hongrie, d'Irak, du Japon, de Lituanie, de Mongolie et du Royaume-Uni.

## Les présentations de l'Andra « hors-les-murs »

Parallèlement aux visites des Centres de l'Aube, l'Andra répond aux sollicitations qu'elle reçoit pour aller présenter, en dehors de ses locaux, ses activités et projets. On peut ainsi citer pour 2024, le déplacement de salariés-dialogueurs

de l'Andra sur invitation des IUTL (instituts universitaires du temps libre) de l'Aube et de la Marne (Romilly-sur-Seine, Troyes, Sézanne, Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François).



Présentation des activités de l'Andra dans un lycée nantais

Les activités de l'Agence ont par ailleurs été présentées à un cercle de notabilité local le Kiwanis de Troyes, lors du Féac (forum à l'éducation artistique et culturelle) ainsi qu'à l'occasion d'une soirée-rencontre « étudiants/entreprise » organisée par l'UTT (université de technologie de Troyes). Enfin, des salariés ont fait le déplacement jusqu'à Nantes pour répondre à la sollicitation d'un lycée.

## Les publications

Les nombreuses questions que l'Andra reçoit permettent d'évaluer les sujets sur lesquels la population souhaite être informée. Pour s'assurer d'une diffusion auprès d'un large public, les réponses à ces interrogations sont régulièrement traitées dans différentes publications.



Pour recevoir gratuitement  
Le Journal  
de l'Andra –  
édition Aube,  
scannez  
ce QR Code  
et renseignez  
le formulaire.

### LE JOURNAL DE L'ANDRA

Pour informer les habitants de l'Aube, l'Andra édite un journal de vulgarisation scientifique et technique, tiré à près de 50 000 exemplaires, reprenant de manière pédagogique des sujets de préoccupations de la population. Une large place y est également faite à des sujets sur la vie des territoires qui accueillent des sites de l'Andra, ainsi qu'à l'humain, à travers des portraits de femmes et d'hommes travaillant à l'Agence.



Pour recevoir gratuitement  
Le Mag de l'Andra,  
scannez  
ce QR Code.

### LE MAG DE L'ANDRA

L'Andra publie sur son site Internet un magazine en ligne mensuel pour une information plus complète sur les activités de l'ensemble de ses centres. Cette newsletter est envoyée chaque mois à près de 7 000 contacts.

## INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'Andra est présente sur les réseaux sociaux (X, Facebook, Bluesky, YouTube, Instagram) et sur Internet afin de diffuser rapidement son actualité.

Sur le site [aube.andra.fr](http://aube.andra.fr), une centaine d'actualités ont été publiées en 2024.

## AUTRES PUBLICATIONS

De nombreuses publications de présentation sont également disponibles sur le site Internet [andra.fr](http://andra.fr) dans la rubrique « Nos publications » ainsi que de nombreuses vidéos sur la chaîne Youtube: Déchets radioactifs

## Des animations, conférences, émissions pédagogiques...



L'Andra a présenté une conférence sur la radioactivité

Les centres industriels de l'Andra dans l'Aube organisent tout au long de l'année des événements souvent en lien avec des grands rendez-vous régionaux ou nationaux à caractère scientifique, technique ou environnemental. Cette programmation s'inscrit dans la démarche d'information mais aussi d'ouverture et de diffusion de la culture scientifique et technique de l'Andra.

En 2024, plusieurs actions de dialogue ont ainsi été menées telles que :

- **une soirée avec projection du film « Le génie des arbres »** suivie d'un débat avec un représentant de l'ONF (Office national des forêts);
- **une conférence sur la radioactivité** et une présentation du dispositif Openradiation avec l'ASNR;
- **une sortie à la découverte de la nature** et balade forestière autour du Centre de stockage de l'Aube;
- **une animation autour de l'argile au Cires** (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage) avec l'Association géologique auboise;
- **une soirée d'observation des étoiles** avec la Société d'astronomie de Haute-Marne;
- **un spectacle-performance « Technogonie »** de l'artiste Juliette Nier à l'École de design de Troyes;
- **des émissions radio, intitulées « Autres regards avec l'Andra »**, sur Troyes Aube Radio traitant de façon pédagogique divers sujets en lien avec les activités de l'Andra.



Pour retrouver toutes ces émissions en podcast, scannez ce QR Code.

Dans le cadre du programme de dialogue de l'Andra, on peut également noter la mise en place en 2024 d'**un groupe de réflexion, intitulé La Fabrique**, composé d'une dizaine de personnes volontaires pour étudier la meilleure façon de présenter les activités de l'Andra et les résultats de son programme de surveillance de l'environnement.

Enfin, en partenariat avec Troyes Aube Radio, un programme pédagogique a été mis en place avec des élèves du collège de Brienne-le-Château qui s'est traduit par la réalisation de **cinq podcasts radio sur des faits scientifiques**.

## Des parrainages

Depuis son implantation, l'Andra apporte au travers de parrainages un soutien actif aux initiatives qui contribuent au dynamisme et au développement de ses territoires d'accueil. Cette politique traduit concrètement la démarche de responsabilité sociétale d'entreprise de l'Andra et sa volonté d'être un acteur pleinement impliqué dans la vie des territoires sur lesquels elle est installée et où ses salariés travaillent et habitent.

En 2024, les Centres de l'Andra dans l'Aube ont répondu favorablement à près de **90 demandes de parrainage** et de dons.

Il s'agit d'une démarche, menée de façon transparente et claire, cadrée par une charte des parrainages, votée par le Conseil d'administration, qui précise les principes d'attribution des subventions.

Parmi les initiatives et organismes soutenus en 2024, on peut citer :

- **le programme Égalité des chances**, piloté par l'UTT, qui accompagne et encourage les jeunes à poursuivre leurs études, quels que soient leur choix d'orientation et leur milieu socio-culturel ;
- **La Maison pour Tous/centre social de Brienne-le-Château** pour des actions contre l'isolement de tous les publics ;
- **la création d'une micro-forêt** en partenariat avec l'ONF et une école de Brienne-le-Château ;
- **Initiative Aube** pour les actions économiques en faveur des repreneurs et créateurs d'entreprises ;
- **La Cravate Solidaire** pour ses actions en faveur des personnes en réinsertion ;
- **l'association des chiens guides du Grand Est** qui permet d'offrir toujours plus d'autonomie aux personnes aveugles et malvoyantes.



Pour connaître la charte des parrainages de l'Andra et la liste de tous les projets et actions soutenus, scannez ce QR Code.



L'Andra, partenaire du concours Initiative Aube, a remis un prix en 2024 à l'épicerie multiservices de Morvilliers

## Les échanges avec les parties intéressées

Au cours de l'année, plusieurs occasions permettent à l'Andra de rester à l'écoute de la Commission de suivi de site (CSS) du Cires, des élus, des riverains, de la presse et de répondre à leurs interrogations en toute transparence.

**En 2024, la réunion annuelle de la CSS** s'est déroulée le 29 novembre. Elle a donné lieu à des échanges sur le projet Acaci et à une présentation du bilan d'activité 2023 du Cires par Patrice Torres, directeur industriel et des activités du Grand Est de l'Andra. Les données relatives à l'exploitation, la sécurité, la radioprotection et la sûreté du centre ont été détaillées. Les résultats de mesure de la surveillance de l'environnement menée autour et à l'intérieur du site ont également été explicités. Des échanges ont porté notamment sur l'augmentation du pH au sein du bassin d'orage liée au phénomène de décalcification biogène.

### LA CSS : UNE COMMISSION INDÉPENDANTE POUR INFORMER LE PUBLIC SUR LES ACTIVITÉS DE L'ANDRA

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, le Cires est doté d'une Commission de suivi de site (CSS) présidée par le sous-préfet de Bar-sur-Aube, et constituée de représentants :

- des collectivités territoriales (communes de Morvilliers, La Chaise, Épothémont, communauté de communes Vendeuvre-Soulaines);
- des administrations telles que la Dreal, l'Agence régionale de Santé (ARS);
- d'associations de défense de l'environnement;
- de l'Andra en tant qu'établissement exploitant du site.

Le rôle de la CSS est double : suivre l'exploitation et la surveillance de l'environnement du Cires et relayer ces informations auprès du public.

#### CONTACTEZ LA SOUS-PRÉFECTURE DE BAR-SUR-AUBE

- par téléphone : 03 25 27 06 19
- e-mail : [sp-bar-sur-aube@aube.gouv.fr](mailto:sp-bar-sur-aube@aube.gouv.fr)



# 5

## CONCLUSION

1. Le Cires à la loupe | P. 36

2. Glossaire

# 1. Le Cires à la loupe

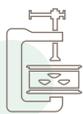
Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage en 2024, c'est :



**16 620 m<sup>3</sup>**  
DE COLIS DE DÉCHETS  
de très faible activité  
stockés



**0,333 mSv**  
D'IMPACT REÇU  
SUR L'ANNÉE  
par l'agent le plus exposé



**4 403 m<sup>3</sup>**  
DE COLIS DE DÉCHETS  
de très faible activité  
compactés



**3 020**  
VISITEURS ACCUEILLIS  
sur les centres  
de l'Aube



**1 627**  
COLIS DE DÉCHETS  
RÉCEPTIONNÉS  
au bâtiment  
de regroupement



**6 600**  
ANALYSES  
radiologiques  
et physico-chimiques



**3**  
INSPECTIONS  
et  
**0**  
NON-CONFORMITÉ  
constatée

## 2. Glossaire

- Acaci** Augmentation de la capacité de stockage autorisée du Cires
- Andra** Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
- ARS** Agence régionale de santé
- ASNR** Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
- Becquerel (Bq)** L'intensité de la source radioactive se mesure en Becquerel. Un Becquerel correspond à une désintégration par seconde.
- CEA** Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
- CI2A** Centres industriels de l'Andra dans l'Aube
- Cires** Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage
- CMHM** Centre de Meuse/Haute-Marne
- CSA** Centre de stockage de l'Aube
- CSM** Centre de stockage de la Manche
- CSS** Commission de suivi de site
- Déchets TFA** Déchets de très faible activité
- Dosimétrie** Évaluation quantitative de la dose absorbée par un organisme ou un objet à la suite d'une exposition à des rayonnements ionisants
- Dreal** Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Epic** Établissement public à caractère industriel et commercial
- ICPE** Installation classée pour la protection de l'environnement
- ONF** Office national des forêts
- Orano** Anciennement Areva, groupe industriel français spécialisé dans les métiers de l'énergie
- PNGMDR** Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs
- POI** Plan d'opération interne
- Premorail®** Structure métallique bâchée protégeant les alvéoles de stockage des intempéries
- RNM** Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement
- Sievert (Sv)** Unité mesurant la « quantité » de rayonnement radioactif reçue par un être vivant, en tenant compte de l'énergie transmise et de la nature du rayonnement
- SMI** Système de management intégré

## CSA

### LE CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE

Entre Brienne-le-Château et Saint-Dizier (prendre D400)

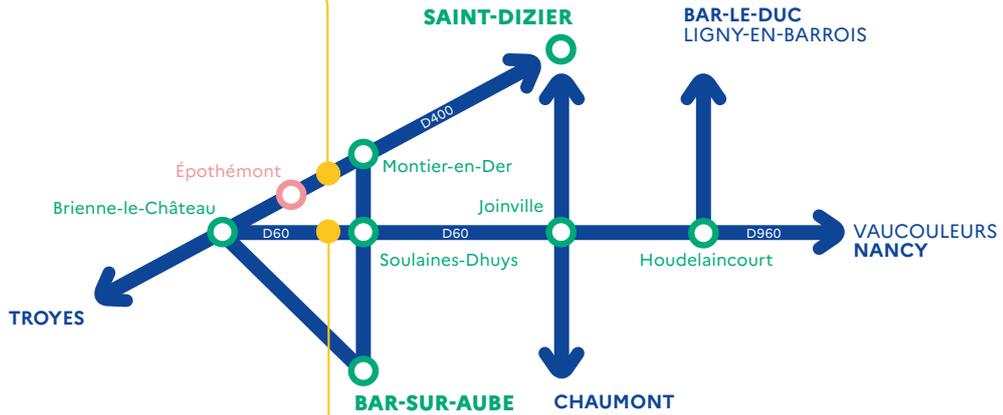
Coordonnées GPS

Latitude : +48° 23' 59.47"

Longitude : +4° 39' 59.87"

BP 7

10200 Soulaines-Dhuys



## CIRES

### LE CENTRE INDUSTRIEL DE REGROUPEMENT, D'ENTREPOSAGE ET DE STOCKAGE

Entre Brienne-le-Château et Soulaines-Dhuys (prendre D960)

Coordonnées GPS

Latitude : +48° 22' 18"

Longitude : +4° 40' 7"

RD960

10500 Morvilliers



## LES CENTRES DE L'ANDRA DANS L'AUBE SE VISITENT TOUTE L'ANNÉE, SUR RENDEZ-VOUS

Contactez le service communication au

**03 25 92 33 04**

ou par courriel à l'adresse

**comm-centresaube@andra.fr**



AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Centres industriels de l'Andra dans l'Aube

BP7

10200 Soulaines-Dhuys

[www.andra.fr](http://www.andra.fr)